TRAITEMENT CHARPENTES

Formule BIACTIV' : actions préventive et curative
Renforce la durabilité des lasures et des peintures
- ***Insecticide***
- ***Fongicide***

SECHAGE: Entre couches: 15mn
Complète: 24h

RENDEMENT Bois sain: 1L= ± 5mq/l

RENDEMENT Bois attaqué: 1L= ±3mq/l

OUTILS: Pinceau, pulvérisateur ou pistolet

NETTOYAGE: Eau

DESTINATIONS

Type de produit 8. Produit de protection du bois destiné au grand public pour lutter contre les insectes et les champignons. Traitement préventif et curatif des bois à l'intérieur de la maison. Idéal sur tous types de bois de construction sains ou attaqués de type: poutres, solives, chevrons, et toutes menuiseries de fortes sections….

PERFORMANCES

Formule BIACTIV' garantie jusqu'à 20 ANS, qui AGIT IMMEDIATEMENT contre les insectes et EMPECHE toute ré-infestation en restant active au coeur du bois.
• Elimine les insectes xylophages et leurs larves tels que capricornes, lyctus et vrillettes. Préventif anti-termites. (formule conforme aux normes européennes EN46, EN1390, EN370, EN118).
• Haut pouvoir de pénétration, idéal sur fortes sections de bois.
• Formule à base d'huile naturelle en microémulsion qui permet aux matières actives de pénétrer profondément dans le bois.
• Incolore. Ne tache pas le bois. Séchage rapide.
• Compatible avec toutes les fi nitions V33 : lasures, peintures, vernis, teintes…
Type de formulation : EW émulsion de type aqueux. Les molécules actives insecticides utilisées garantissent un traitement performant et durable, en totale conformité avec la législation européenne sur les traitements du bois. Formulé SANS SOLVANT ajouté et SANS ODEUR gênante. Liquide prêt à l'emploi.

PREPARATION

Le bois doit être nu, propre et sec.
• Bois verni ou peint : décapez avec le Décapant Bois V33. Rincez à l'eau. Laissez sécher 24 H. Poncez et dépoussiérez.
• Bois lasuré : poncez pour revenir au bois brut.

APPLICATION

• Application sur bois attaqués (action curative) :
1.Éliminez les parties friables par brossage ou bûchage* et renforcez ou remplacez les parties trop endommagées.
2.Appliquez abondamment en 3 couches par badigeon (au pinceau) ou aspersion (au pulvérisateur de jardin) sur toute la surface du bois sans oublier les sections et les assemblages.
3.Pour les poutres de forte section (diamètre > à 10 cm), percez des trous de 8 à 10 mm de diamètre jusqu'aux le 2/3 de l'épaisseur de la poutre. Pratiquez des trous en quinconce espacés de 30 cm. Injectez le traitement à plusieurs reprises (jusqu'à saturation du bois) dans les trous à l'aide d'une seringue ou d'un appareil approprié. Après séchage, rebouchez à l'aide de chevilles en bois ou de pâte à bois.
•Bûchage : Cette opération consiste à ôter les parties vermoulues du bois à l'aide d'une hachette sur les grosses poutres

•Application sur bois sains (action préventive) : Appliquez abondamment en 2 couches.
Attention : Ce produit ne peut être appliqué
sur du bois en contact avec le sol.

V33 BELGIQUE Bvba –Sprl Ambachtenstraat 11B B-3210 Lubbeek Tel: +32 (0)16/62 92 92 www.v33.be

CONSEILS

• Il est conseillé de traiter vos charpentes préventivement. Ainsi, vous les protègerez contre les insectes xylophages et, si vous êtes dans une zone infestée, des termites.
• Pour savoir si votre charpente est déjà infestée, effectuez un sondage à l'aide d'un poinçon. Si celui-ci s'enfonce très facilement dans le bois, c'est que ce dernier est attaqué par des insectes.

EFFICACITÉ GARANTIE 20 ANS

Effectué selon le mode d'emploi et dans les règles de l'art, le traitement offre une efficacité préventive, insecticide et fongicide jusqu'à 20 ans. Pour une bonne efficacité préventive, les bois traités ne devront pas être poncés, coupés ou recoupés.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. S2 : Conserver hors de la portée des enfants. S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S23 : Ne pas respirer les vapeurs. S24/25 : Éviter le contact avec la peau et les yeux. S37 : Porter des gants appropriés. S39 : Porter un appareil de protection des yeux/du visage. S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la che de données de sécurité. Ne pas traiter les ruches. CRAINT LE GEL. Contient du propiconazole. Peut déclencher une réaction allergique. ATTENTION : Risque d'auto combustion des textiles et outils souillés par le produit. A éliminer dans un récipient hermétiquement fermé. La formule de ce produit est déposée au centre antipoison de Belgique. En cas d'incident ou d'ingestion, appelez un médecin ou le centre antipoison au +32 (0)70 / 245 245.